



Notre syndicat se porte bien et nous nous en réjouissons ; il se porte bien financièrement puisqu'en maintenant un niveau important d'investissement et malgré une vigilance sanitaire accrue pour la 12^{ème} année consécutive il n'y a pas de nécessité d'augmenter le prix de vente de l'eau.

Quelques ombres au tableau : la mise en place du paiement échelonné qui ne sera finalisée qu'en 2023 et la possibilité d'un seul relevé par an qui diffère l'alerte de dysfonctionnement s'il y a lieu.

Pour ce dernier point, le comité syndical va tester un compteur nouveau ; le compteur intelligent. Contrairement au compteur Linky celui-ci émet des informations seulement quand on le sollicite et pour une durée insignifiante de 3 secondes. Il permettra de détecter les pannes ou les surconsommations dues à une fuite 2 ou 3 fois par an selon la fréquence du relevé et ainsi éviter la perte de milliers de m³ d'eau.

Nous testerons cette nouvelle installation dès cette année pour 150 foyers sur les 4470 abonnés actuels. Bien entendu cette technologie est en place depuis de nombreuses années, elle respecte les exigences réglementaires et ne nécessite pas votre présence lors des relevés.

Laurent VANDENDRIESSCHE
Président du SIAEP
de Vielmur Saint Paul

ACTUALITES - Compteurs d'eau communicants - Jonquières



En fin d'année, le SIAEP installera des compteurs communicants sur la commune de Jonquières. Il s'agira d'une commune test sur laquelle la majorité des compteurs doit être remplacée cette année.

Qu'est-ce que la radio-relève ?

C'est un dispositif qui permet de relever votre compteur à distance. Un émetteur radio placé sur votre compteur enregistre et transmet la consommation aux terminaux portables qui viennent interroger les modules radio d'un secteur (rue, hameau, etc.).

Quelles sont les caractéristiques radios des équipements de télérelève ?

- La plupart se trouvent en limite de propriété.
- Fréquence porteuse 433.82 MHz (fréquences équivalentes à celles qui actionnent des stores électriques ou portails automatiques).
- Emission : 10 milliwatts (mW) max - émission 200 fois moins importante que celle d'un téléphone portable.
- Durée de la communication : 3 secondes (1 à 2 fois par an en fonction de la fréquence du relevé)

Comment cela fonctionne ?

C'est uniquement au moment de la relève que les modules émettent des ondes radio équivalentes à 10 milliwatts max pour envoyer leurs données vers le terminal portable. Le reste du temps le compteur est en veille et n'émet aucune onde.

Isolation des réservoirs d'eau potable - FIAC Brazis

Pour faire face au réchauffement climatique nous équipons nos réservoirs d'une isolation plus performante. En début d'année 2022, l'entreprise **Génie civil de l'eau** d'Albi a réalisé des travaux d'étanchéité et d'isolation thermique du réservoir de FIAC Brazis (665 Route des crêtes - FIAC).

Les travaux d'étanchéité et d'isolation consistent à retirer la couche de terre qui recouvre le dôme du réservoir et la remplacer par une mousse polyuréthane d'une épaisseur de 16 cm.

Cette technique permet de maintenir des températures optimales dans les réservoirs pour préserver la qualité de l'eau distribuée. Ces travaux présentent aussi l'avantage de ne plus avoir besoin de débroussailler le dôme du réservoir.



Etanchéité sur acrotère du réservoir de Fiac-Brazis.

Coût de l'opération : 13 280 € HT

Nouveaux délégués

C'est avec beaucoup de plaisir que nous accueillons 3 nouveaux délégués pour les communes de Fréjeville, Viterbe et Puycalvel.



FREJEVILLE
M. MONTENEGRO Pierre
remplace M. ALBA Claude



PUYCALVEL
M. COLOMBIER Michel
remplace M. REYJAUD Henri



VITERBE
M. PECH Bernard
remplace M. BRAY Pascal

Commission des recours

Le Président a souhaité renouveler la Commission des recours, elle est composée du Président et des deux vice-présidents M. Denis BARBERA et M. Alain GAYRAUD.

Un prix de l'eau non augmenté depuis 12 ans !

FACTURATION EAU AUX ABONNES SIAEP			
DETAIL		DEPUIS	DESTINATAIRE
Prix m ³ H.T	2,12	01/01/2010	SIAEP
Taxe Prél Ressource en eau	0,06	toujours	AGENCE DE L'EAU
Taxe pollution*	0,33	évolutive	AGENCE DE L'EAU
TVA 5,5 %	0,14		ETAT
Prix m³ TTC	2,65		

Les seules ressources qui permettent au SIAEP de réhabiliter le réseau sont les 2,12 € HT /m³ pour la consommation d'eau et les 80 € HT d'abonnement.



Le SIAEP est collecteur du prix de vente de l'eau mais il en redistribue une partie à l'Agence de l'Eau Adour Garonne et à l'Etat.

Nouveau dispositif de paiement DATAMATRIX



La réorganisation des services de l'Etat a entraîné la fermeture de la Trésorerie de St Paul Cap de Joux au 31/12/2021.

Depuis Janvier 2021, il existe un dispositif de paiement supplémentaire :

Le Datamatrix est un code barre particulièrement sécurisé et fiable.

Il permet de régler les factures d'eau chez les buralistes, en espèces ou en carte bancaire.

Liste des partenaires disponible sur : <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>



Remplissage de piscine
N'oubliez pas d'informer le SIAEP lors d'un remplissage de piscine supérieur à 15 m³.
Cela évite à notre service technique de rechercher des fuites sur le réseau.

Travaux en régie 2021

- **JONQUIERES - Lacan** : déplacement de 70 m de réseau fibrociment
- **CUQ - En Salles**, réhabilitation de 15 branchements suite à des travaux d'enfouissement de réseau électrique
- **SERVIES - Rue des Treilles** : réhabilitation de 50 m de réseau et 4 branchements
- **Mise à jour du parc compteur** du SIAEP: remplacement de 300 compteurs



PUYCALVEL
Oubrière
réhabilitation
165 m/l de réseau
Ø 40 mm



FREJEVILLE
Stade
enfouissement de
320 m/l de réseau
Ø 125 mm



FREJEVILLE
Persipo
réhabilitation de
404 m/l de réseau.
Trancheuse
Pradelles TP



TEYSSODE
St Germier
réhabilitation de
45 m/l de réseau
Ø 40 mm



CARBES
La Bautié
maillage de 60 m/l
de réseau



**GUITALENS-
L'ALBAREDE**
*Combe Clare -
Le Potier*
réhabilitation
900 m/l de réseau
Ø 50mm

Total réhabilitation du réseau en régie : 2014 m/l



Sécurisation des ouvrages 2021

Objectif : renforcer la protection physique des installations d'eau potable.
Entreprise LACOMBE Denis
36 700 € HT



Réservoir de Puycalvel



Réservoir de Teyssode



Réservoir de Lacapelle

Programme de réhabilitation de notre réseau en 2021

Total réhabilitation du réseau avec le programme de travaux : 936 m/l



Fréjeville

135 000 € HT

Entreprise OULES SNR :
réhabilitation de 736 m/l
de réseau - *La Tourette*
jusqu'à *En Auriol*



**Pont entre Guitalens et
St Paul CDJ**

5 000 € HT

Entreprise SNR :
remplacement des
colliers de fixation de la
conduite sur les
consoles



**Station du Potier
Guitalens-L'Albarede**

35 000 € HT

Entreprise CPS Eau :
mise en place de la
nouvelle station du Potier
et raccordement de la
station sur le réseau
d'eau potable

- **Serviès** - 28 900 € HT
Entreprise SOGATRAP : réhabilitation de 200 m de réseau et 19 branchements - *Rue de la Cote et une partie de la voie communale n°1.*



Travaux financés avec le concours
du département du Tarn
et de l'Agence de l'Eau
Adour-Garonne

Pression sur le réseau

Afin de se prémunir d'une éventuelle surpression sur le réseau et des "coups de béliers", les abonnés doivent équiper leur installation d'un réducteur ou régulateur de pression.



RAPPEL:
le paiement des factures doit impérativement s'effectuer au SGC de Castres et non au SIAEP

Pour payer en ligne: www.payfip.gouv.fr

● Vous rencontrez des difficultés pour régler votre facture d'eau ?

Si vous rencontrez des difficultés financières importantes n'hésitez pas à contacter la Trésorerie rapidement afin de trouver des solutions adaptées à votre situation.

Service de gestion comptable de Castres
4 Avenue Charles de Gaulle - 81108 Castres cedex. Tél: **05.63.51.48.20**
sgc.castres@dgfip.finances.gouv.fr

Ouvert au public du **Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h**
Sur RDV Lundi, Mardi et Jeudi de 13h30 à 16h

● Bénéficier d'une aide au paiement de sa facture d'eau auprès du FSL

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) géré par le Département est un dispositif d'action sociale qui constitue un outil destiné à faciliter l'insertion des familles et personnes en difficulté. Il permet d'obtenir des aides financières à l'accès, au maintien, à l'énergie et à l'eau ou un accompagnement social lié au Logement.

Comment faire une demande FSL ?

Elle est établie obligatoirement par un travailleur social qui vous accompagnera dans vos démarches et évaluera votre situation.

Où s'adresser ?

- Pour les communes de Jonquières et Puycalvel : Maison du Département de Graulhet, 48-50 avenue Gambetta, 81300 GRAULHET. Tél. 05.63.42.82.60
- Pour les autres communes : Maison du Département de Puylaurens, 53 avenue de Castres, 81700 PUYLAURENS. Tél. 05.63.37.68.10

Loi Warsmann :



Règlementation en cas de surconsommation due à une fuite après compteur

La loi "Warsmann" du 17/05/2011 et son décret d'application du 24/09/2012 permettent, sous conditions, le plafonnement des factures d'eau au double de la consommation habituelle de l'abonné.

Ainsi lorsque le service d'eau potable constate une augmentation anormale du volume d'eau consommé susceptible d'être causée par la fuite d'une canalisation privative, il en informe l'abonné. L'information doit préciser les démarches à effectuer pour bénéficier du dispositif prévu par la loi.

Il appartient ensuite à l'abonné du service d'eau de prouver que la consommation anormale est due à une fuite après compteur, dont il a fait effectuer la réparation par un professionnel.

Pour en savoir plus sur la loi Warsmann vous pouvez consulter les articles L2224-12-4, R2224-20-1 et R2224-19-2 du CGCT.



Le SIAEP n'est pas partenaire et ne vend pas de contrats d'assurance pour les fuites après compteur.